

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité et de développement - Proposition d'attribution de subvention à la Commune de SCHILTIGHEIM pour la création d'un accueil périscolaire sur la friche Fischer, la création d'une école des arts, la rénovation du centre socio-culturel du Marais et la rénovation du terrain de Cécifoot**

CP/2020/397

**Service chef de file :**

J3-Collèges

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n° CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation de traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et de définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Eurométropole, le 11 décembre 2017.

Les projets de création d'un accueil périscolaire sur l'ancienne friche Fisher, l'agrandissement des locaux du centre socio-culturel, la création d'une école des arts et de rénovation du terrain de Cécifoot, s'inscrivent dans les enjeux prioritaires « accompagner le maintien d'une offre de services de proximité » et « accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations ».

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions d'un montant total de 2 860 330 € à la Commune de Schiltigheim pour ses projets de création d'un accueil périscolaire sur l'ancienne friche Fischer, d'agrandissement des locaux du centre socio-culturel, de création d'une école des arts et de rénovation du terrain de Cécifoot, d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Commune de Schiltigheim, la Fédération Leo Lagrange, le Centre socio-culturel du Marais, le Sporting club de Schiltigheim et le Département du Bas-Rhin, d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Schiltigheim et le Département du Bas-Rhin pour permettre le versement de la subvention correspondante, et d'autoriser son Président à signer les conventions.

## **1. Projet de création d'un accueil périscolaire au nouveau groupe scolaire « Simone Veil »**

La capacité d'accueil dans les établissements scolaires et les périscolaires sur la Commune de Schiltigheim est actuellement insuffisante comparée à la demande. L'ambition de la Commune serait de doubler le nombre de places. Une réflexion sur la carte scolaire a été engagée. Un travail est mené avec la CAF pour travailler sur l'attractivité site par site, en définissant notamment une coloration thématique par établissement.

La Commune prévoit de créer un groupe scolaire "Simone Veil" sur l'ancien site industriel de la Brasserie Fischer qui comprendra un accueil périscolaire de 334,17m<sup>2</sup>, ajouté à 341m<sup>2</sup> calculé au prorata sur la partie restauration et espaces partagés, soit 775m<sup>2</sup> au total.

La Fédération Leo Lagrange est l'association prestataire en charge de la gestion du futur périscolaire. Elle intervient dans le cadre d'un marché public (contrat d'1 an renouvelable 3 fois) avec la Commune de Schiltigheim.

Les axes du périscolaire Fisher :

- Accueil d'enfants de 3 à 11 ans ;
- Capacité de 120 places dans le cadre d'un agrément jeunesse et sport en tant qu'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi. 200 places supplémentaires s'ajouteront en tant qu'« accueil municipal sans agrément », indexé sur la capacité d'accueil de l'école ;
- Construction du projet éducatif en lien avec les axes du PEL de la commune : favoriser et encourager les parcours individuels de réussite et lutter contre les inégalités sociales, culturelles et économiques par la mise en place d'actions en faveur de la parentalité, de l'inclusion (accueil d'enfants en situation de handicap, formations des professionnels et autres actions en lien avec la Charte Ville et Handicap) ;
- Création d'un pôle multimédia en lien avec le futur cinéma MK2, la future médiathèque intercommunale : déclinaison d'un projet éducatif autour des multimédias et du numérique (réalisation de jeux vidéos, web radio, graphisme, montage de photo/vidéos, impression 3D, création de musique assistée par ordinateur).

Des axes prioritaires de la politique sociale du département sont intégrés au projet, telle que la tarification sociale, l'inclusion des enfants en situation de handicap, l'attention portée à l'insertion professionnelle de publics en difficultés via la réservation de places en urgence notamment.

Le Département sera associé au comité de pilotage.

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses (HT)		Recettes	
<b>Surfaces dédiées à l'ALSH</b> (313,94 m <sup>2</sup> soit 7,95% surfaces globales)	1 080 158 €	CAF (3 000 € X 120 places créées maximum)	360 000 €
<b>Surfaces mutualisées ALSH + Ecole</b> (657 m <sup>2</sup> )	2 259 326 €	Département	<b>667 897 €</b>
		Commune de Schiltigheim	2 311 587 €
<b>Coût ALSH GLOBAL HT</b>	<b>3 339 484 €</b>	<b>TOTAL ALSH HT</b>	<b>3 339 484 €</b>

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité à hauteur de 20% du cout éligible du projet établi à 3 339 484 € HT soit une subvention d'investissement de **667 897 €**.

## 2. Projet de rénovation et d'extension du Centre Socioculturel Adolphe Sorgus et du Club House du Marais

Le Centre Socio-Culturel Adolphe Sorgus, implanté sur le quartier depuis 40 ans, s'impose aujourd'hui comme une structure au service des habitants. Les locaux du Centre socio-culturel Adolphe Sorgus sont aujourd'hui à l'étroit et peine à accueillir toutes les activités qui pourraient être proposées aux habitants et aux les partenaires.

L'ambition du projet de la Commune de Schiltigheim est de restructurer, rénover, agrandir le centre afin de mettre à disposition des locaux adaptés aux activités des enfants, jeunes, familles et seniors (halte-garderie, ALSH, aide aux devoirs...) et aux besoins des associations locales et clubs investis auprès des publics du quartier. Ensemble, la Commune et le Département identifient l'intérêt commun de profiter des travaux sur le bâti pour travailler l'ouverture du centre socio-culturel sur le quartier et ses partenaires et de décliner un projet partenarial autour de la jeunesse et de la prévention des difficultés (délinquance...).

Les orientations souhaitées sur le quartier :

- Renforcer le partenariat avec l'Education Nationale (primaire/collège) ;
- Proposer un accompagnement renforcé pour les enfants et jeunes en difficultés scolaires/éducatives ;
- Travailler sur le périmètre d'intervention de chaque partenaire et définir un plan d'action commun et un groupe de travail autour de la parentalité, de la jeunesse.

### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévues (HT)		Recettes prévues	
Travaux	2 250 000 €	Caisse d'Allocations familiales	500 000 €
Maitrise d'œuvre	453 750 €	Conseil régional	50 000 €
Honoraires divers : programmations,		Département	<b>633 333 €</b>

études, bureau de contrôle, SPS, aléas et taux de tolérance, premier équipement mobilier	411 167 €		
Assurance dommage ouvrage	51 750 €	Commune de Schiltigheim	1 983 334€
<b>Coût TOTAL HT</b>	<b>3 166 667 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 166 667 €</b>

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité à hauteur de 20% du cout éligible du projet établi à 3 166 667 € HT soit une subvention d'investissement de **633 333 €**.

### 3. Projet de construction de la future Ecole des Arts

La Commune de Schiltigheim souhaite proposer une offre de service adaptée aux besoins des nouveaux habitants de sa Commune mais aussi développer l'accès à une nouvelle offre pour les habitants des QPV.

Ambitions du projet :

1. Elargir le public ciblé : habitants des QPV (20%), mise en place d'un projet soutenu par le CGET « micro folie/ musée numérique » pour les adolescents du QPV des Ecrivains, séniors, personnes en situation en handicap et les enfants de 0-6 ans pour des actions d'éveil à la culture ;
2. Créer un site d'accueil de pratiques amateurs et volonté de porter les pratiques artistiques au plus près des publics en développant les actes de sensibilisation artistique hors les murs ;
3. Ouvrir l'offre à la Commune de Bischheim.

Le projet s'inscrit plus globalement dans une volonté de permettre l'accès à la culture pour toutes et tous, en ciblant plus particulièrement les publics dits « empêchés ». A ce titre, le projet s'intègre dans le projet plus global de recomposition des quartiers-ouest de la Ville, porté dans le cadre de l'ANRU sur le territoire.

### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévues (HT)		Recettes prévues	
Travaux	6 410 000 €	DRAC	1 404 226 €
Foncier	453 341 €	DSIL	934 484 €
Honoraires divers	1 241 802 €	Région (Climaxion)	159 500 €
Tolérances et révisions	1 089 700 €	Région	934 484 €
Autres	190 000 €	Région (FEDER)	469 742 €
		Département	<b>1 500 000 €</b>

		Commune de Schiltigheim	3 992 407 €
<b>Coût TOTAL HT</b>	<b>9 384 843 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 384 843 €</b>

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité à hauteur de 16 % du cout éligible du projet établi à 9 384 843 € HT soit une subvention d'investissement de **1 500 000 €**.

#### 4. Projet la restructuration du terrain de Cécifoot du stade de l'Aar

La section Cécifoot du Sporting Club de Schiltigheim a vu le jour en 2015. Elle fait partie intégrante du club et est composée de 20 personnes déficientes visuelles et 10 bénévoles. Depuis 5 ans, une équipe non-voyante et une équipe malvoyante participent au championnat de France et à la Coupe de France.

A ce jour, aucune structure fixe répondant aux normes internationales de Cécifoot n'existe sur le territoire français. Des jeux de barrières mobiles sont utilisés lors du championnat de France. L'équipe de Cécifoot s'entraîne actuellement sur le mini-terrain synthétique du Sporting club de Schiltigheim mais le terrain et les buts n'ont pas les bonnes dimensions et les barrières sont dangereuses et non-adaptées à la pratique du Cécifoot. Le projet consiste à remplacer le mini-terrain synthétique utilisé actuellement par la section Cécifoot par un nouveau terrain aux normes internationales.

Construire un terrain adapté, sécurisé et accessible aux pratiquants déficients visuels, c'est réduire les déséquilibres d'accès à la pratique et favoriser l'amélioration des conditions de vie de ce public en difficulté sociale. Les caractéristiques techniques spécifiques du terrain seront totalement adaptées aux personnes déficientes visuelles et permettront de garantir la sécurité et la fluidité de la pratique du Cécifoot. Le terrain sera aussi totalement adapté à la pratique des publics valides (scolaires, football valide...). Et dans une forme de continuité, la sensibilisation au handicap du grand public est un enjeu sociétal majeur de ce projet. Ce futur terrain sécurisé permettra d'organiser des sensibilisations aux scolaires, aux membres des associations et aux entreprises dans le cadre d'une démarche de cohésion.

La Commune de Schiltigheim s'engage aussi à mettre à disposition gratuitement auprès du collège Rouget-de-Lisle, et pendant 8 ans, les installations sportives communales (Complexe Nelson Mandela + Terrain de Cécifoot) puis pendant 7 ans aux tarifs départementaux actuels comme précisé dans la convention d'utilisation des équipements sportifs du collège Nelson Mandela.

Par ailleurs, l'association du Sporting Club de Schiltigheim s'engage à organiser au minimum chaque année 2 événements nationaux (Phase du championnat de France) dès la saison 2021-2022 et un événement international à partir de 2022 (type World Grand Prix regroupant les 6 meilleurs nations du monde) et ce à minima jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

#### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévues (HT)		Recettes prévues	
Dépose du mini terrain	15 000 €	Agence Nationale	39 400 €

synthétique		du Sport	montant à confirmer
Travaux d'aménagement	182 000 €	Région Grand Est	19 700 € Montant à confirmer
		Eurométropole de Strasbourg	19 700 € Montant à confirmer
		Fédération Française de Football	19 700 € Montant à confirmer
		Département	<b>59 100 €</b>
		Commune de Schiltigheim	39 400 €
<b>Coût TOTAL HT</b>	<b>197 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>197 000 €</b>

Le Département contribue au financement du projet à travers une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité à hauteur de 30 % du cout éligible du projet établi à 197 000 € HT soit une subvention d'investissement de **59 100 €**.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention globale de **2 860 330 €** à la Commune de Schiltigheim au titre des quatre projets précités.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	2 860 330,00 €

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune de Schiltigheim la Fédération Leo Lagrange, le Centre socio-culturel du Marais, le Sporting club de Schiltigheim et le Département du Bas-Rhin et d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Schiltigheim et le Département pour permettre le versement de la subvention correspondante.

La Commission territoriale Eurométropole de Strasbourg, réunie le 19 novembre 2020 a rendu un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur*

*proposition de son Président :*

*- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin aux projets de création d'un accueil périscolaire sur l'ancienne friche Fisher, la rénovation et l'extension du centre socio-culturel, la création d'une Ecole des arts et la rénovation du terrain de Cécifoot du stade de l'Aar portés par la Commune de Schiltigheim ;*

*- décide que dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet (vie associative, jeunesse, sport, action sociale de proximité, développement culturel);*

*- attribue quatre subventions à la Commune de Schiltigheim d'un montant global de 2 860 330 € réparties comme suit :*

*- une subvention d'investissement à la Commune de Schiltigheim au titre du fonds d'attractivité et de développement, d'un montant de 667 897 € pour la création d'un accueil périscolaire sur l'ancienne friche Fischer, correspondant à 20% du montant éligible ;*

*- une subvention d'investissement à la Commune de Schiltigheim au titre du fonds d'attractivité et de développement, d'un montant de 633 333 € pour la restructuration du centre socio-culturel le Marais, correspondant à 20% du montant éligible ;*

*- une subvention d'investissement à la Commune de Schiltigheim au titre du fonds d'attractivité et de développement, d'un montant de 1 500 000 € pour la construction d'une école des arts, correspondant à 16% du montant éligible ;*

*- une subvention d'investissement à la Commune de Schiltigheim au titre du fonds d'attractivité et de développement, d'un montant de 59 100 € pour la rénovation du terrain de Cécifoot, correspondant à 30% du montant éligible ;*

*- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre la Commune de Schiltigheim la Fédération Leo Lagrange, le Centre socio-culturel du Marais, le Sporting club de Schiltigheim et le Département du Bas-Rhin, jointe en annexe de la présente délibération ;*

*- approuve les termes de la convention financière à conclure entre la Commune de Schiltigheim et le Département du Bas-Rhin jointe en annexe à la présente délibération, pour permettre le versement de la subvention correspondante ;*

*- autorise le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 20/11/20  
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY